



**BROCHURE
INFORMATIONS GENERALES
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

SCHOLAEUROPAEA

“ Élevés au contact les uns des autres,
libérés dès leur plus jeune âge des préjugés qui divisent,
initiés aux beautés et aux valeurs des diverses cultures,
ils prendront conscience, en grandissant, de leur solidarité.
Tout en gardant l’amour et la fierté de leur patrie,
ils deviendront, par l’esprit, des Européens,
bien préparés à achever et à consolider l’œuvre entreprise par leurs pères
pour l’avènement d’une Europe unie et prospère”.



Quelques mots de la Directrice

Année scolaire : 2020/2021

Chers Elèves, Chers Parents,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Ecole européenne de Bruxelles III pour cette nouvelle année scolaire.

Notre école compte plus de 3.200 élèves (soit environ 216 en maternelle, 1.143 en Primaire et 1.846 en Secondaire), répartis dans 7 sections linguistiques (CS-DE-EL-EN-ES-FR-NL).

Vous trouverez dans cette brochure des informations importantes et utiles de l'école.

Tout au long de l'année, nous vous invitons également à consulter le site de l'école : www.eeb3.eu et SMS (School Management System).

N'hésitez pas à contacter l'école si vous souhaitez obtenir de plus amples informations.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Cordialement,

Micheline Sciberras
Directrice

Table des matières

I.	Direction et contacts
II.	Calendrier scolaire 2020/2021
III.	Calendrier pour la rentrée scolaire et dates importantes
IV.	Horaires scolaires
V.	Informations importantes
VI.	Contrôle des absences
VII.	Frais de scolarité et contribution des parents
VIII.	Règlements scolaires
IX.	Service médico-psychologique
X.	Assurance scolaire
XI.	Protection des données
XII.	Bourse aux livres et librairies
XIII.	Association des Parents (APEEE)

Cycles et sections

CYCLE / SECTIONS	FR	EN	DE	NL	ES	EL	CS
MATERNELLE	X	X	X	X	X	X	X
PRIMAIRE	X	X	X	X	X	X	X
SECONDAIRE	X	X	X	X	X	X	X

Les élèves **SWALS SLOVAQUES*** (**Students Without A Language Section**) au cycle secondaire seront inscrits dans la section germanophone, anglophone ou francophone. Ils reçoivent un enseignement de la langue slovaque plusieurs fois par semaine. Pour les cycles Maternelle et Primaire, seuls les regroupements de fratrie seront pris en compte pour les inscriptions (* voir Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles).

SMS (School Management System) et Office 365

SMS : est une base de données en ligne utilisée pour la gestion du personnel, des étudiants et des professeurs (informations personnelles, horaires, absences).

Microsoft Office 365 est une plateforme en ligne qui permet la communication, la collaboration et le partage de documents entre les enseignants et élèves.

Les codes d'accès peuvent être obtenus comme suit :

- Pour **SMS** : envoyer un email de demande à elisabeth.bedetti@eursc.eu
- Pour **Office 365** : les élèves recevront leurs accès pendant la première semaine de cours.



I. DIRECTION ET CONTACTS

Numéro central : **02/629.47.00**

Directrice :	Micheline SCIBERRAS Email : IXL-DIRECTOR@eursc.eu	
Assistante de direction :		
Elisabeth BEDETTI	elisabeth.bedetti@eursc.eu	02/629.47.10
Secrétariat :		
Christine ZÖSMAR (RH)	christine.zosmair@eursc.eu	02/629.47.70
Emilie HONNER (inscriptions)	ixl-enrolments@eursc.eu	02/629.47.74

Directeur adjointe du cycle maternelle et primaire : Nomination au 01/09/2020 Actuellement Xavier VERRIEST (faisant fonction jusqu'au 31/08/2020) Email : IXL-DEPUTY-DIRECTOR-NURSERY-AND-PRIMARY@eursc.eu		
Assistant Directeur adjoint du cycle maternel et primaire : Nomination au 01/09/2020 Email : à déterminer		
Secrétariat :		
Ilse JANSSENS	ilse.janssens@eursc.eu	02/629.47.63
Nathalie PAILLON	nathalie.paillon@eursc.eu	02/629.47.72

Directeur adjoint du cycle secondaire : Peter GARRY Email : IXL-DEPUTY-DIRECTOR-SECONDARY@eursc.eu		
Assistant Directeur adjoint du cycle secondaire : Vanessa VERDONCKT Email : vanessa.verdonckt@eursc.eu		
Secrétariat :		
Salvatore MESSINA	salvatore.messina@eursc.eu	02/629.47.09
Francine GUICHARD	francine.guichard@eursc.eu	02/629.47.94

Directrice adjointe Finances & Administration : Carine HECTOR Email : IXL-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu		
Secrétariat :		
Katerina VENECANI	katerina.venecani@eursc.eu	02/629.47.14
Elsie PIRO (Minerval)	elsie.piro@eursc.eu	02/629.47.15

Les contacts sont également disponibles sur le site de l'école : www.eeb3.eu

II. CALENDRIER SCOLAIRE 2020/2021

L'École sera fermée du lundi **27/07/2020** au vendredi **14/08/2020** inclus.

CALENDRIER SCOLAIRE - SCHOOL CALENDAR ANNEE SCOLAIRE - 2020/2021 - SCHOOL YEAR <small>Approuvé par le Conseil d'administration du 23/01/2020 Approved by the Administrative Board of 23/01/2020</small>		
RENTREE DES CLASSES BEGINNING OF THE SCHOOL YEAR	Jeudi – Thursday	03/09/2020
TOUSSAINT / ALL SAINTS	Du lundi - from Monday	26/10/2020
	Au vendredi - to Friday	30/10/2020
NOËL ET NOUVEL AN CHRISTMAS AND NEW YEAR	Du mercredi - from Wednesday	23/12/2020
	Au mercredi – to Wednesday	06/01/2021)
CARNAVAL/CARNIVAL	Du lundi - from Monday	15/02/2021
	Au vendredi - to Friday	19/02/2021
PAQUES * / EASTER *	Du lundi - from Monday	29/03/2021
	Au vendredi - to Friday	09/04/2021
FETE DU TRAVAIL / LABOUR DAY	Samedi - Saturday	01/05/2021
CONGES DE MAI	Du lundi - From Monday	10/05/2021
	Au vendredi - to Friday	14/05/2021
PENTECOTE / PENTECOST	Lundi - Monday	24/05/2021
FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE LAST DAY OF SCHOOL	Vendredi - Friday	02/07/2021

- * **Pâques Orthodoxe grecque** : Dimanche 2 mai 2021.
Le lundi 3 mai 2021 sera une journée de congé pour les élèves de la section grecque.
- * **Journée pédagogique** : 2 novembre 2020 (Pas d'école pour les élèves ce jour-là)
- * **Pré-rentrée des professeurs** : Mardi 1^{er} septembre et mercredi 2 septembre 2020.

Le calendrier scolaire comporte 180 jours et est harmonisé entre les quatre Ecoles européennes de Bruxelles.

Important :

Des mesures de sécurité sont d'application dans notre école et l'accès des parents au site de l'École et au parking est soumis à certaines conditions (présentation carte d'accès « maternelle », invitation écrite (e-mail d'un enseignant) ou encore autorisation exceptionnelle émanant de la Direction).

III. CALENDRIER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ET DATES IMPORTANTES

Rentrée des classes : **jeudi 03/09/2020**

- 08h30 : pour tous les élèves
- 09h30 : pour les 1^{ères} maternelles, les nouveaux élèves de maternelle et les P1.

Les cours se termineront ce jour-là :

- à **12h40** (maternelles, 1^{ère} et 2^{èmes} primaires)
- à **12h50** (3^{ème} primaires aux 7^{ème} secondaires)

Pas de cantine ce jour-là (excepté pour les enfants qui vont à la garderie).

L'horaire normal entre en vigueur le vendredi 04/09/2019.

1. CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

Pour rappel :

- Tous les parents recevront à l'avance un e-mail leur donnant accès à l'école, en attendant la carte d'entrée. Les parents des élèves de maternelles peuvent venir à l'école chercher leur enfant à 12h40 en montrant l'e-mail de l'école.
- Les parents des élèves de Primaires peuvent attendre leur enfant aux barrières devant le bâtiment C.
- Le **jeudi 03/09**, les bus pour la maison partent à 13h00, directement après les cours, et les bus pour les garderies partent à 13h30 après le repas.
- Il n'y pas de périscolaire la 1^{ère} semaine.

1.1. Journée Portes Ouvertes

La journée Portes ouvertes pour les nouveaux élèves et leurs parents normalement prévue en juin, est annulée pour des raisons de sécurité liée au COVID 19.

1.2. Soirées d'information

Les soirées d'information pour les parents du cycle maternel et de la 1^{ère} primaire auront lieu :

- Pour les maternelles : le mercredi **2 septembre 2020 à 18h15**
- Pour la 1^{ère} primaire : le mercredi **2 septembre 2020 à 18h30**

1.3. Soirées Parents/Professeurs (dans les classes respectives des titulaires) :

Les soirées Parents /Professeurs sont prévues au début de chaque année scolaire. Les dates exactes des réunions pour les différents cycles seront communiquées ultérieurement via **SMS (School Management System)**. **Veillez noter que ces soirées d'information sont uniquement destinées aux parents.**

Important :

Nous rappelons aux parents que l'entrée sur le site de l'Ecole au moment des Portes Ouvertes, des soirées d'information et des soirées Parents/Professeurs ne sera autorisée que sur présentation d'une invitation émanant de l'Ecole (email) qui devra être présentée au service de sécurité (vigiles) à l'entrée de l'Ecole.



1.4. Heures de réception des Enseignants

Les heures de réception des enseignants seront communiquées ultérieurement via SMS (School Management System). Les demandes de rendez-vous se font via l'agenda, ou par email envoyé à l'enseignant(e) concerné(e). La rencontre Parents/Enseignants a lieu dans un local à convenir avec l'enseignant(e).

1.5. Calendrier des cycles maternelles et primaires

Le calendrier sera publié et communiqué aux parents via **SMS (School Management System) – My Files – Parents – Nursery & Primary**.

2. CYCLE SECONDAIRE

2.1. Journée Portes Ouvertes

La **journée Portes ouvertes pour les nouveaux élèves et leurs parents** normalement prévue en juin, est annulée pour des raisons de sécurité liée au COVID 19.

2.2. Soirées Parents / Professeurs

Les soirées Parents/Professeurs sont prévues au début de chaque année scolaire. Les dates exactes des réunions pour les différents cycles seront communiquées ultérieurement via **SMS (School Management System)**.

2.3. Heures de réception

Les heures de réception des enseignants seront disponibles sur SMS (My School Management) – My Files – Parents : Secondary.

Pendant la période des examens, les professeurs ne pourront plus recevoir les parents, sauf circonstances exceptionnelles.

Important : nous rappelons aux parents que l'entrée sur le site de l'Ecole au moment des Portes Ouvertes, des soirées d'information et des soirées Parents/Professeurs ne sera autorisée que sur présentation d'une invitation émanant de l'Ecole (email) qui devra être présentée au service de sécurité (vigiles) à l'entrée de l'Ecole.

2.4. Calendrier semestriel

Nous vous invitons à consulter régulièrement le calendrier semestriel du cycle secondaire via **SMS (School Management System) – My Files – Parents – Secondary**.

IV. HORAIRES SCOLAIRES

1. Horaire des classes maternelles et primaires



	Classes M
Lundi Mardi Jeudi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 11.25-12.00 : Repas de midi M 11.25-12.50 : Pause midi 15.20 : Fin des cours 15.20-15.40 : Repris par parents au préau M 15.30-16.30 : Activités périscolaires M 15.35 : 1 ^{er} départ des bus maison + garderie 16.30 : 2 ^{ème} départ des bus maison + garderie Jusqu'à 18.45 : Garderie CEE
Mercredi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 11.50-12.20 : Repas de midi M 12.40 : Fin de la journée scolaire 12.40-13.00 : Repris par parents au préau M 12.40-13.30 : Garde élèves M par périscolaire (salle de gym M) 13.00 : Départ des bus maison 13.30 : Départ des bus garderie 13.30-15.00 : Activités périscolaires M Jusqu'à 18.45 : Garderie CEE
Vendredi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 11.30 : Fin de la journée scolaire 11.30 : Repris par parents au préau M 11.30-12.00 : Repas de midi M 12.00- 12.25: Repris par parents au préau M 12.30 : Départ bus garderie 12.15-15.15 : Activités périscolaires M 15.35 : 1 ^{er} départ des bus maison + garderie 16.30 : 2 ^{ème} départ des bus maison + garderie Jusqu'à 18.00 : Garderie CEE

	Classes P1 – P2		Classes P3 – P4 – P5
Lundi Mardi Jeudi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 11.35-12.00 : Repas de midi P1-P2 11.35-12.35 : Pause midi 15.20 : Fin des cours 15.20-15.40 : Reprise par parents devant Bât C 15.30-16.30 : Activités périscolaires P1 – P2 15.35 : 1 ^{er} départ des bus maison + garderie 16.30-17.30/18.00 : Activités périscolaires P1-P2 16.30 : 2 ^{ème} départ des bus maison + garderie Jusqu'à 18.45 : Garderie CEE	Lundi Mardi Jeudi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 11.50-12.55 : Pause midi 12.10-12.40 : Repas de midi 15.20 : Fin des cours 15.20-15.40 : Reprise par parents – devant Bât C 15.30-16.30 : Activités périscolaires P3-P4-P5 16.30-17.30/18.00 : Activités périscolaires P3-P4-P5 15.35 : 1 ^{er} départ des bus maison + garderie 16.30 : 2 ^{ème} départ des bus maison + garderie Jusqu'à 18.45 : Garderie CEE
Mercredi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 12.40 : Fin des cours 12.40-13.00 : Reprise par parents devant Bât C 12.50-13.20 : Repas élèves P1 – P2 13.00 : Départ des bus maison 13.30 : Départ des bus garderie 13.30 : Repris par parents devant Bât C 13.30-15.30 : Activités périscolaires P1-P2 Jusqu'à 18.45 : Garderie CEE	Mercredi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 12.50 : Fin des cours 12.50-13.00 : Reprise par parents devant Bât C 13.00-13.25 : Repas élèves périscolaire / garderie 13.00 : Départ des bus maison 13.30 : Départ des bus garderie 13.30 : Repris par parents devant Bât C 13.30-16.00 : Activités périscolaires P3-P4-P5 Jusqu'à 18.45 : Garderie CEE
Vendredi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 11.35 : Fin des cours 11.35-11.55 : Reprise par parents devant Bât C 11.35-12.00 : Repas de midi P1-P2 12.00- 12.25: Repris par parents devant Bât C 12.30 : Départ bus garderie 12.15-15.15 : Activités périscolaires P1-P2 15.35 : 1 ^{er} départ des bus maison + garderie 16.30 : 2 ^{ème} départ des bus maison + garderie Jusqu'à 18.00 : Garderie CEE	Vendredi	08.25 : Sonnerie 08.30 : Début cours 11.50-12.55 : Pause midi 12.10-12.40 : Repas de midi 15.20 : Fin des cours 15.20-15.40 : Reprise par parents devant Bât C 15.30-16.30/17.30 : Activités périscolaires P3-P4-P5 15.35 : 1 ^{er} départ des bus maison + garderie 16.30 : 2 ^{ème} départ des bus maison + garderie Jusqu'à 18.00 : Garderie CEE

La surveillance des élèves dans l'établissement n'est assurée que 20 minutes avant le début des cours et 20 minutes après la fin des cours. Hormis ces périodes, l'école n'est pas responsable des élèves qui se trouveraient sur le site de l'École.

2. Horaire des classes secondaires



Sonnerie	8h25
1 ^{ère} période	8h30 - 9h15
2 ^{ème} période	9h20 - 10h05
3 ^{ème} période	10h10 - 10h55
Recréation	10h55 - 11h15
4 ^{ème} période	11h15 - 12h00
5 ^{ème} période	12h05 - 12h50
6 ^{ème} période (Pause Midi)	12h55 - 13h45
7 ^{ème} période	13h50 - 14h35
8 ^{ème} période	14h40 - 15h25
9 ^{ème} période	15h30 - 16h15

V. INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Agenda ou journal de classe

Le journal de classe est obligatoire pour les élèves de l'école primaire et secondaire.

Celui-ci sera facturé d'office dans les frais de scolarité des élèves et sera distribué en classe à la rentrée scolaire. Chaque élève de l'école maternelle et primaire recevra à la rentrée scolaire un agenda où il note quotidiennement le travail à réaliser, le matériel à apporter en classe, etc... Ce journal de classe est utilisé également pour des communications entre l'école / les enseignants et les familles.

Les parents sont invités à remplir **immédiatement** et lisiblement la première page, à le consulter et à le signer **quotidiennement** pour suivre le travail de leurs enfants, et spécialement pour noter les modifications concernant le retour à la maison. Les parents sont invités à indiquer le nom sur le cartable de leur(s) enfant(s).

2. Education physique et Natation

Une tenue d'éducation physique est obligatoire pour tous les élèves de notre école. Ces tenues peuvent être commandées « **online** » sur le site : www.sportseuropeanschool.eu

3. Objets perdus, vols et dégradations

L'École **ne répond pas** des objets de valeur et autres effets personnels apportés par les enfants en classe, ni des bicyclettes, vélomoteurs et motocyclettes. **L'école n'est pas assurée contre les vols et dégradations d'objets personnels.**

Les parents sont priés de marquer les vêtements de leurs enfants afin d'éviter des recherches souvent longues, lorsqu'un vêtement est égaré et retrouvé sans indication.

Ecole maternelle	Les objets perdus seront déposés dans la boîte bleue à l'entrée du bâtiment des maternelles.
Ecole primaire	Dans le hall entre Bâtiments C et D (rez-de-chaussée). Les objets de valeur (lunettes, montres, etc.) sont déposés chez Mme Mourgues : Local D103
Ecole secondaire	Les petits objets (clefs, montres, etc.) peuvent être récupérés chez le Conseiller Principal d'éducation. Tous les autres objets seront conservés à la salle d'étude (ouverte tous les jours de 8h30 à 16h10) (Bureau A 15). Les objets non récupérés avant les congés scolaires seront automatiquement remis aux organisations caritatives.



4. Elèves visiteurs

Pour toute demande d'autorisation d'accueillir un élève visiteur, veuillez contacter les personnes responsables :

- **Ecole primaire :** **Xavier VERRIEST (faisant fonction jusqu'au 31/08/2020)**
(IXL-DEPUTY-DIRECTOR-NURSERY-AND-PRIMARY@eursc.eu)
- **Ecole secondaire :** **Vanessa VERDONCKT**
(Vanessa.verdonckt@eursc.eu)

Aucune demande n'est acceptée en **septembre, décembre et juin (périodes d'examens)**.

Un élève visiteur ne peut rester que deux (2) jours et doit s'acquitter d'un montant de 5,00 € afin d'être couvert par l'assurance de l'école.

Pour le cycle maternelle et primaire, les visites ne sont normalement autorisées que pour les anciens élèves de notre école.

5. Demande de casiers

Tous les élèves disposent d'un casier durant toute leur scolarité dans le **cycle secondaire**.

Chaque élève se verra attribuer d'office un casier à la rentrée scolaire. La liste des numéros de casier sera affichée dans les bâtiments A-B-C. Les frais relatifs à cette location (10 €/an) sont inclus dans les frais de scolarité dont la facture vous sera envoyée en octobre. L'école assure la gestion des casiers.

Les élèves devront disposer de leur propre cadenas.

Les casiers proposés sont d'une hauteur de 43 cm, d'une largeur de 38 cm et d'une profondeur de 45 cm.

Contact : Salvatore MESSINA -Secrétariat - Email : salvatore.messina@eursc.eu - Tel : 02/629.47.09

VI. CONTRÔLE DES ABSENCES

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Si votre enfant est malade et ne peut pas venir à l'école, veuillez en informer le titulaire de classe par e-mail (prenom.nom@teacher.eursc.eu) **avant 8h30** et envoyer copie à ixl-absences-nur@eursc.eu ou ixl-absences-prim@eursc.eu.

A partir du **3^{ème} jour d'absence**, votre enfant doit présenter un **certificat médical**, à remettre au titulaire de classe via l'agenda de votre enfant.

Pour toute autre absence, les parents doivent demander l'autorisation préalable de la Directrice adjointe par e-mail : IXL-DEPUTY-DIRECTOR-NURSERY-AND-PRIMARY@eursc.eu

ECOLE SECONDAIRE

Si un élève est dans l'incapacité de fréquenter l'Ecole pour des raisons médicales, le **chef de famille/le représentant légal** est prié d'en informer le Conseiller d'éducation qui se charge de l'enregistrement des absences. **Au-delà de 2 jours d'absence, un certificat médical est exigé, et doit être remis le plus rapidement possible au Conseiller d'éducation.**

La liste des **Conseillers de niveau** est disponible sur le site de l'école : www.eeb3.eu

Les élèves qui éprouveraient le besoin de rentrer à la maison pour indisposition devront se présenter d'abord à **l'infirmerie de l'Ecole** pour faire constater leur état de santé et éventuellement être autorisés, après accord des parents, à quitter l'Ecole.

L'élève qui demande une dispense du cours d'éducation physique doit présenter :

- Une communication écrite, signée par les parents, s'il s'agit d'une période ;
- Un certificat médical pour une dispense de longue durée (à remettre au conseiller d'éducation).

Pour rappel :

Sauf cas de force majeure, une autorisation d'absence aux cours ne peut être donnée pour la semaine précédant ou celle suivant les périodes de vacances ou de congés scolaires. (Règlement général des Ecoles européennes).

VII. FRAIS DE SCOLARITÉ ET CONTRIBUTION DES PARENTS

Le minerval scolaire (droit de scolarité) est fixé par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. Lors de l'inscription d'un élève dans une Ecole Européenne, les parents qui sont soumis au paiement du minerval scolaire s'engagent à payer celui-ci dès réception de la facture.

Minerval ordinaire 2020/2021 pour les élèves de Catégorie III		
NIVEAU	Entrée à l'Ecole européenne en catégorie III	
	Toutes les écoles avant le 01/09/2013	Après le 31/08/2013 (Année scolaire 2013/2014) BRUX 1,2,3,4, AL, FFM, MO
Maternelle	3.230,05 €	3.958,40 €
Primaire	4.441,37 €	5.442,86 €
Secondaire	6.056,41 €	7.422,07 €
Minerval spécifique 2020/2021 (Le minerval spécifique est d'application pour les enfants du personnel civil international de l'OTAN/NAMSA / NACISA et ONU)		
NIVEAU	Entrée à l'Ecole européenne en catégorie III	
	Toutes les écoles avant le 01/09/2013	Après le 31/08/2013 (Année scolaire 2013/2014) BRUX 1,2,3,4, AL, FFM,MO
Cycle maternel	6.460,10 €	7.916,80 €
Cycle primaire	8.882,74 €	10.885,72 €
Cycle secondaire	12.112,82 €	14.844,14 €

Entrée après le 31/08/2013

Les nouvelles réductions seront de 20 % (au lieu de 50 %) pour le premier frère ou la première sœur et de 40 % (au lieu de 75 %) pour les frères et sœurs suivants.

Entrée avant le 01/09/2013

Le montant du minerval ne peut pas être inférieur à 50 % du tarif du minerval du cycle maternel, soit :

1.615,03 € pour le minerval ordinaire ou bien **3.230,05 €** pour le minerval spécifique.

* Modalités de paiement

Le Conseil Supérieur a décidé (les 25, 26 et 27 avril 2005 à Mondorf-les-Bains, LUX) que tous les parents d'élèves de catégorie III seront tenus de payer un acompte de 25 % du montant annuel du minerval à titre de condition préalable à l'inscription ou à la poursuite des études à l'école. Le Conseil Supérieur a également décidé que pour les parents d'élèves de catégorie III, le paiement échelonné du minerval sera autorisé par ordre de virement permanent auprès de leur banque. Le premier versement doit se faire le 30 juin avant la rentrée, 50 % du montant du minerval doit être réglé avant le 1^{er} novembre et le dernier virement doit se faire avant le 31 mars. Les taux du minerval seront ajustés chaque année scolaire selon les taux d'inflation communautaires. Le minerval spécifique est d'application pour les enfants des fonctionnaires civils internationaux. OTAN/NAMSA/NICSMA/NACISA/SHAPE, entrés après le 15.09.1987. Les calculs ont été faits sur base du MEMO 95-M-13/AK/AG du 02.03.1995.

Conformément au Règlement Général des Ecoles Européennes et suite à la décision prise par le Conseil Supérieur les 24 et 25 janvier 1995, il est stipulé que : « **Si à la fin d'une année scolaire, le minerval fixé reste dû ou n'est pas versé dans son intégralité, l'élève est considéré comme rayé du registre d'inscription et ne sera plus admis aux Ecoles Européennes à partir de l'année scolaire suivante.** »

Contact : Mme Elsie PIRO – Secrétaire (☎ : 02/629.47.15) – elsie.piro@eursc.eu

Contribution des parents pour l'année scolaire 2020/2021

N.B. : Les caisses de classe seront organisées par les enseignants. De plus amples informations seront données en septembre.

Cycles :	Maternelle	Primaire	Secondaire
Photocopies et imprimés	21,00 €	25,00 €	25,00 €
Assurance scolaire	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Location casier	--	--	10,00 €
Intermaths	--	20,00 €	--
Worksheets Sciences humaines (uniquement pour S3)	--	--	9,00 €
Baccalauréat (uniquement pour S7)	--	--	98,79 €
Agenda	3,00 €	3,00 €	3,00 €
TOTAL	29,00 €	53,00 €	***

Pour S1	43,00 €
Pour S2	43,00 €
Pour S3	52,00 €
Pour S4 -S5-S6	43,00 €
Pour S7	141,79 €

VIII. REGLEMENTS SCOLAIRES

Le Règlement Général des Ecoles Européennes ainsi que les programmes des cours enseignés (primaire et secondaire) sont disponibles sur le site des Ecoles européennes : www.eursc.eu

Les règlements intérieurs des cycles primaires et secondaires peuvent être consultés sur le site de l'Ecole (www.eeb3.eu).

IX. SERVICE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Infirmierie et service médical

L'infirmierie de l'école est destinée à donner les premiers soins en cas d'accident ou de malaise important survenu durant la journée scolaire. Si nécessaire, elle téléphone aux parents de l'enfant et fait éventuellement appel à une ambulance pour transférer l'enfant à un service d'urgence :

CHIREC DELTA, Boulevard du Triomphe 201, 1160 Auderghem - ☎ 02/434.81.11

Les parents sont priés de communiquer immédiatement tout problème médical de leurs enfants (p.ex. asthme, problèmes des yeux, des oreilles, diabète, etc.), ceci afin de permettre aux professeurs de mieux comprendre certaines situations de l'enfant. Cette information devrait également être mise dans l'agenda de l'élève, sauf si elle a un caractère confidentiel.

- **En cas de maladie ou de blessure pendant la journée scolaire**, les élèves sont envoyés à l'infirmierie. Pour de plus amples renseignements : www.eeb3.eu /Ecole/Nos services/ Service médical/ Protocole de l'infirmierie.
- **En cas de maladie contagieuse**, vous êtes obligés d'en informer l'infirmierie de l'Ecole (par téléphone au n° 02/629.47.38 ou par e-mail : IXL-infirmierie@eursc.eu)

Le protocole de l'infirmierie est disponible sur le site de l'école européenne de Bruxelles III : www.eeb3.eu sous la rubrique « Ecole – Nos services – Service médical - Infirmierie ».

Equipe médicale : ☎ : 02/629.47.38

- Mme M. CARPENTIER, médecin
- Mme H. KARATZAS, dentiste
- Mme E. RIVAS, M. H. CLAEYS, Mme M. RYSMAN, infirmiers

Dans le cadre de la médecine scolaire, les enfants effectueront une visite médicale au cours de cette année scolaire (périodes sous réserve – les dates exactes seront confirmées ultérieurement).

📄 6 ^{èmes} secondaires	:	en octobre 2020
📄 4 ^{èmes} secondaires	:	en novembre 2020
📄 2 ^{èmes} secondaires	:	en décembre 2020
📄 1 ^{ères} et 5 ^{èmes} primaires	:	en janvier, février et mars 2021
📄 Les maternelles et 3 ^{èmes} primaires	:	en avril, mai et juin 2021

Guidance – Service de psychologie

Psychologue primaire	Anne-Sophie GENICOT	☎ Tél. : 02/629.47.68	E-mail : anne-sophie.genicot@eursc.eu
Mardi - jeudi - vendredi - toute la journée			
Psychologue secondaire	Suzanne NIMAX	☎ Tél. : 02/629.47.73	E-mail : suzanne.nimax@eursc.eu
Lundi, mercredi matin, jeudi et vendredi après-midi.			

Les élèves qui nécessitent une guidance peuvent s'adresser **au professeur** avec lequel ils ont le sentiment d'être le plus en confiance. Ils peuvent aussi s'adresser à **leur conseiller d'éducation** ou à tout membre de la **Direction**, du **service médical ou psychologique** de l'Ecole.

Les entretiens avec les professeurs de confiance et/ou la psychologue scolaire se font sous le sceau du secret professionnel et ne peuvent en aucun cas donner lieu à des sanctions disciplinaires.

X. ASSURANCE SCOLAIRE (Règlement général des Ecoles européennes)

Les contrats d'assurance peuvent être consultés à l'infirmierie de l'école pendant les horaires scolaires.

	<p>Tél. : ☎ 02/629.47.38</p> <p>Email - IXL-infirmierie@eursc.eu</p>
---	--

Que faire en cas d'accident scolaire ?

En cas d'accident scolaire les parents sont priés de **faire des photocopies de toutes les notes de frais relatives à l'accident**. Ces photocopies **doivent être ajoutées au décompte de leur caisse de maladie ou de leur mutuelle** pour obtenir le remboursement qui est encore à leur charge.

1. Etablir une déclaration « Assurance accident scolaire » via l'infirmierie.

- Conformément au contrat, les déclarations doivent être présentées à l'infirmierie dans les 10 jours qui suivent l'accident.
- Ce document (volet : certificat médical) doit être rempli par le médecin et remis à l'infirmierie qui se charge de le transmettre par voie électronique à l'assureur de l'Ecole (Ethias).
- Ethias prendra contact avec les parents par la suite.

2. Vous faire rembourser de vos frais médicaux.

- D'abord par votre mutuelle ou votre caisse de maladie en leur demandant de vous indiquer le montant de la quote-part à votre charge.
- Le décompte du remboursement est à envoyer à l'assurance de l'école avec le numéro du dossier.
- Veuillez ne pas envoyer des factures à l'école.

La prime à charge des familles s'élève à **5,00 € par année et par enfant** inscrit à l'école. Ce montant est payable à la réception de la facture des frais de scolarité et contribution des parents.

XI. PROTECTION DES DONNEES

La Déclaration de confidentialité (Elèves-Parents-Représentants légaux) est consultable sur le site de l'école sous [ce lien](#).

Contact : Lefkothea Gartagani (Data protection Correspondent)

Email : IXL-DPO-CORRESPONDENT@eursc.eu - ☎ : 02/629.47.37

XII. BOURSE AUX LIVRES ET LIBRAIRIES (pour le secondaire)

BOURSE ET DEPOT AUX LIVRES (Bâtiment Administration – 1^{er} étage – face à la cantine)

Chaque année, des Parents volontaires organisent une bourse aux livres d'occasion.

Plus d'information sur les dates de dépôt et de vente en septembre 2020, vous seront communiquées via notre site web, sur la page que nous vous prions de [consulter ici](#).

Attention : l'école suit l'évolution de la situation liée au COVID19 et si les conditions ne le permettent pas, la bourse aux livres ne pourra pas avoir lieu.

Important

- Les élèves sont priés de venir déposer leurs livres en bon état et prévu d'une fiche « bookslip » disponible sur le site web de l'école.
- La Bourse aux livres ne peut fonctionner que si les élèves apportent leurs livres à temps pour leur remise en vente.
- Pour des raisons de sécurité, les parents qui souhaitent venir à la vente des manuels scolaires sont priés de **s'enregistrer auparavant via le mail qui leur sera envoyé**. Cette inscription vous donne le droit d'accéder au Bâtiment de l'Administration, mais PAS au parking.

Contacts		
Responsable & finances	Martine Steenhouwer	martine-steenhouwer@skynet.be
Section FR	Marie-Paule Bonnet	mariepaule.bonnet@gmail.com
Section NL	Terese van Oel	tvanoel@gmail.com
Section DE	Sylvie Wiest	sylvie-bxl@hotmail.com
Section EN	Vee-Huan Khong Donatella Mauri	v.h.khong@gmail.com donatellamauri@gmail.com

Libraires pour la commande de livres scolaires (liste fournie à titre indicatif)

LIVRES FRANCAIS		
 <p>La L/B' www.lalib.be</p> <p>Librairie du Lycée Rue Geleynsbeek, 168 1180 Bruxelles, Belgique</p> <p>Ouvert lu – ve : de 8h à 18h</p> <p>Tel. : 02 374 62 66</p> <p>IBAN : BE32 001-5844855-02 BIC : GEBABBE</p>	<p>Librairie PAULI S.A. Rue F. Pelletier, 4 - 1030 Bruxelles Tel : 02/733.95.35</p>	<p>MAISON DES LANGUES VIVANTES Rue des Pierres, 9 - 1000 Bruxelles Tel : 02/511.71.17</p>
<p>Librairie POLYTECHNIQUE Place des Martyrs, 4 - 1000 Bruxelles Tel : 02/217.16.90 - 02/217.56.47</p>	<p>LIBRIS S.A. Av. de la Toison d'Or, 40-42 -1050 Bruxelles Tél. : 02/511 64 00 Email : louise@libris-agera.com</p>	<p>LA LIBRAIRIE EUROPEENNE Rue de l'Orme, 1 – 1040 Bruxelles Tel. 02/734.02.81 – Fax : 02/735.08.60 Email : ad@libeurop.eu www.libeurop.eu</p>
<p>LIBRAIRIE LIBRIS RAVENSTEIN 38, Galerie Ravenstein –1000 Bruxelles E-mail : ravenstein@libris-agera.com Tel : 02/648.54.00 /Fax :02/648.51.54</p>	<p>LIBRAIRIE FILIGRANES Avenue des Arts, 42 - 1040 Bruxelles Tel. : 02/511 90 15 - Fax : 02/502 24 68 http://www.filigranes.be</p>	<p>LIBRAIRIE CLOVIS Avenue des Celtes, 55 – 1040 Bruxelles Tel : 02/733.53.23 www.librairieclovis.be Email : contact@librairieclovis.be</p>
LIVRES ALLEMANDS		
<p>GUTENBERG BUCHHANDLUNG Leuvenseweg, 34 - 1000 Bruxelles Tel -Fax : 02/512.45.10 E-mail : gutenberg@skynet.be</p>	<p>GUTENBERG BUCHHANDLUNG Potaardestraat, 26, Rue d'Argile 1950 KRAAINEM Tel : 02/731.83.20 - Fax : 02/731.56.87 E-mail : gutenberg@skynet.be</p>	<p>BUCHHANDLUNG BUCHFINK Nieuwstraat 2 1933 Sterrebeek Tel : +32 2 687 39 89 www.buchfink.be</p>
LIVRES ANGLAIS		
<p>STERLING BOOKS Rue Fossé aux Loups, 38 -1000 Bruxelles Tel : 02/223.62.23 - Fax : 02/223.13.59 Email : info@sterlingbooks.be</p>	<p>WATERSTONE'S Bld Adolphe Max, 71-75 1000 Bruxelles Tel : 02/219.27.08 – Fax : 02/209.04.30 orders@brussels.waterstones.co.uk</p>	<p>NICOLA'S BOOKSHOP Rue de Stassart, 106 - 1050 Bruxelles Tel : 02/513.94.00- Fax : 02/513.94.87 E-mail : nicola@nicolasbookshop.com</p>
<p>TREASURE TROVE Moorselstraat, 294a - 3080 TERVUREN Tel: 02/767.74.76 E-mail: www.treasuretrove.be</p>	 <p>La L/B' www.lalib.be</p> <p>Librairie du Lycée Rue Geleynsbeek, 168 1180 Bruxelles, Belgique</p> <p>Ouvert lu – ve : de 8h à 18h</p> <p>Tel. : 02 374 62 66</p> <p>IBAN : BE32 001-5844855-02 BIC : GEBABBE</p>	
LIVRES GRECS	LIVRES ESPAGNOLS	LIVRES PORTUGAIS
<p>PÉRIPLÉ Rue Froissart, 115 - 1050 Bruxelles Tel : 02/230.93.35 www.periple.eu</p>	<p>PUNTO Y COMA Rue Stévin, 115 A - 1000 Bruxelles Tel : 02/230.10.29 www.puntoycoma.be</p>	<p>ORFEU – LIVRARIA PORTUGUESA Rue Franklin, 351040 Bruxelles Tel : 02/735.00.77 www.livrariaorfeu.com</p>
LIVRES NEERLANDAIS		LIVRES ITALIENS
<p>DE PLUKVOGEL N.V. Mechelsesteenweg, 9 -1800 Vilvoorde Tel: 02/305.62.98</p>	<p>STANDAARD BOEKHANDEL Muntplein, 4 - 1000 Bruxelles Tel: 02/217.56.42 www.standaardboekhandel.be</p>	<p>IL LIBRO ITALIANO Ch. de Wavre, 354 - 1040 Bruxelles Tel: 02/230.06.74 www.piolalibri.be</p>

XII. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEEE)

- Message du Président de l'Association des parents d'élèves (APEEE)
- Qu'est-ce que l'APEEE ? Comment puis-je m'impliquer ?

Message du Président de l'APEEE

Chers parents et élèves,

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux élèves et parents, auxquels cette brochure est destinée. Alors que vous vous installez dans votre nouvelle école en tant que nouveaux membres de la communauté scolaire, nous espérons que cette brochure pourra constituer une source d'informations utiles.

La publication de cette brochure est un signe d'espoir d'un retour imminent à la normalité à laquelle nous étions habitués et que nous attendons avec impatience. Toutefois, au moment de la rédaction (début juin 2020), il n'est pas encore clair dans quelles conditions l'école pourrait fonctionner en septembre 2020. Vous serez informés à ce sujet d'ici la fin du mois d'août. Par conséquent, toutes les informations présentées ici sur les services fournis par l'Association des parents de l'École européenne III d'Ixelles (ci-après, "APEEE") ainsi que sur le fonctionnement de l'école doivent être considérées comme une référence au programme de base - par défaut, qui doit être lu conjointement avec les éventuelles mises à jour qui seront rendues publiques ultérieurement.

Dans cette brochure, vous trouverez des informations sur les activités et les services offerts par notre APEEE. Il s'agit notamment de la cantine, du transport et des services périscolaires. Vous y trouverez des informations sur la manière d'inscrire votre enfant à ces services et aux activités y afférents, ainsi que des informations plus générales sur l'APEEE et les réseaux d'information des parents à l'école.

En plus de la gestion des bus scolaires, des activités périscolaires, de la cantine et de la cafétéria, l'APEEE joue également un rôle important en tant qu'organe représentatif de tous les parents de l'école. A ce titre, elle joue un rôle important dans la vie scolaire, en défendant le point de vue des parents dans les discussions qui ont lieu dans les différents organes éducatifs et administratifs qui définissent les politiques de l'école et ayant pouvoir décisionnel dans l'administration. C'est pourquoi j'invite tous les parents à **devenir des membres actifs** de l'Association et, dans la mesure où ils en ont la possibilité et le temps, à se porter volontaires pour participer à ses activités et à son fonctionnement. En nous aidant, vous aidez également vos enfants, renforçant ainsi l'esprit de communauté et soutenant la mission de l'école.

L'APEEE est gérée par son Conseil d'administration. Son règlement intérieur et ses politiques sectorielles sont présentés sur les pages correspondantes de notre site web: <https://www.apeeeb3.be/> (qui contient également de nombreux renseignements complémentaires). Avec les représentants des parents d'élèves et toutes les personnes qui travaillent pour l'Association, nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question ou pour vous conseiller sur tout problème que vous pourriez rencontrer au cours de la vie de votre enfant à l'école.

Le système éducatif de nos Écoles européennes prospère grâce au multilinguisme et aux nombreuses cultures qui composent la vie quotidienne de nos établissements. Nous pouvons et devons faire autant que possible pour préserver et développer cette richesse culturelle avec un esprit ouvert et de manière constructive. C'est pour cette raison que notre association constitue un outil unique permettant à nous tous de contribuer à ce développement.

Tous les commentaires, suggestions et nouvelles idées sont les bienvenus ! L'APEEE souhaite à tous les membres de notre communauté scolaire une année scolaire 2020-2021 très réussie, sûre et joyeuse !

Cordialement,

Anastassios PAPADOPOULOS

Président de l'APEEE BXL III - E-mail : anastassios.papadopoulos@consilium.europa.eu

Qu'est-ce que l'APEEE ? Comment puis-je m'impliquer ?

L'APEEE : Association des parents d'élèves de l'École européenne

Les missions de l'APEEE :

- représenter les intérêts éducatifs des élèves et des familles dans les organes de décision de l'école (par exemple, le Conseil consultatif de l'école et les Conseils d'éducation primaire et secondaire) ;
- représenter les parents au sein d'autres conseils d'administration agissant dans le cadre du Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes (par exemple, Interparents, l'Autorité centrale des inscriptions (ACI), le Comité pédagogique commun et le Conseil supérieur);
- encourager une plus grande participation des parents à la vie de l'école, par le biais d'activités bénévoles;
- aider à résoudre les problèmes que les parents peuvent rencontrer au cours de la scolarité de leurs enfants;
- gérer en termes politiques, opérationnels et financiers le ramassage scolaire, la cantine, la cafétéria et les activités périscolaires et parascolaires offertes à l'école;
- gérer le fonds social de l'APEEE destiné à aider tout parent rencontrant des difficultés financières. Les demandes d'utilisation du Fonds social doivent être adressées à la direction des ressources humaines et des opérations de l'APEEE. Les demandes seront traitées en toute confidentialité ;
- gérer les comptes Springfest et élèves.

STRUCTURE

• Quatre représentants par classe:

- ils doivent être membres actifs de l'APEEE et avoir payé leur cotisation familiale (45 euros en 2020-2021);
- être élus lors des premières réunions de classe de l'année scolaire (c'est-à-dire les réunions des parents/enseignants, classe par classe, voir ci-dessous);
- un des représentants de classe est choisi comme responsable de la diffusion de l'"information" (chargé d'information) - c'est-à-dire qu'il établit une liste des numéros de contact et des courriels des parents à des fins de communication interne; un autre est choisi comme trésorier dans toutes les classes maternelles et primaires.
- les quatre représentants de classe doivent consulter au préalable tous les parents et se rapporter à eux pour toute question plus générale qu'ils souhaitent aborder avec la direction de l'école au nom de leur classe.

• Le Conseil d'administration de l'APEEE (CA) - composé de 25 membres:

- 5 membres élus à tour de rôle chaque année par tous les représentants lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'APEEE (session plénière tenue en janvier/février) - 5 autres membres ont été élus l'année scolaire précédente (en février 2020);
- 2 représentants pour chacune de nos 7 sections linguistiques (un pour le primaire, un pour le secondaire) - élus par les parents de chaque section linguistique;
- 1 représentant de toutes les sections linguistiques pour le cycle maternel élu par l'ensemble des représentants réunis en début d'année scolaire.

- Le Comité exécutif (EXCO) et le Comité consultatif de l'éducation (CCE) sont les deux organes préparatoires du Conseil d'administration. Dans ce contexte, ils préparent le projet d'ordre du jour et les principaux documents pour discussion/adoption. Leur composition assure la représentation équitable de toutes les sections linguistiques et la participation des membres du conseil d'administration chargés de superviser le fonctionnement de l'APEEE. Un certain nombre de groupes de travail sont mis en place par le Conseil d'administration sur une base sectorielle ou thématique.

PARTICIPATION EN TANT QUE MEMBRE DE L'APEEE :

Pour devenir membre de l'APEEE, il vous faut d'abord payer une cotisation familiale annuelle (45 euros pour l'année scolaire 2020/2021). Une fois votre paiement confirmé (les parents déjà membres doivent également avoir payé tout montant restant dû pour les services fournis au cours de l'année scolaire précédente), vous pouvez vous inscrire aux services APEEE. L'adhésion à l'APEEE vous permet également de pouvoir être élu(e) comme représentant(e) de classe lors des premières réunions de classe de l'année scolaire et de participer avec droit de vote à l'Assemblée générale de l'APEEE.

Les dates des réunions parents-professeurs (classe) se tiennent en général entre le mois septembre et le mois octobre, et varient : de la veille de la rentrée pour le cycle maternel et la classe P1, au mois de septembre pour les autres classes de primaire et début octobre pour le cycle secondaire. Les dates exactes des réunions qui auront lieu plus tard dans l'année sont publiées sur School Management System (SMS, sms.eurisc.eu) et seront disponibles sur le site web <http://www.eeb3.eu>.

Les représentants au sein des Conseils d'éducation primaire et secondaire (y compris les représentants des enseignants et des élèves) sont élus pour un an par les représentants de classe au sein des sections respectives.

Bien sûr, il n'est pas toujours nécessaire d'être représentant de classe pour s'impliquer dans les activités de l'école ou de l'APEEE. Il y a un certain nombre d'activités auxquelles vous pouvez participer : Bibliothèques des cycles primaire et secondaire, vente de livres d'occasion, Springfest (l'événement annuel qui a lieu en avril/mai et qui implique toute la communauté scolaire), aide au programme d'échange des élèves des Écoles européennes ainsi qu'aux activités de communication, à la traduction de documents (FR, EN), à l'interprétation lors des réunions, etc.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Inscription
2.	APEEE - Liste des contacts
3.	La rentrée scolaire
4.	Horaire scolaire et activités de l'APEEE
5.	Transport des élèves a) Ramassage scolaire – ramassage scolaire à la maison et garderies de l'OIB b) En voiture – parking c) Transports en commun
6.	La pause du déjeuner a) Cantine b) Cafétéria c) Coin sandwich d) Goûter pour la garderie et "Snack & Go" e) Quitter l'école à la pause du déjeuner
7.	À la fin de la journée scolaire a) Récupérer votre enfant à l'école b) Activités périscolaires/parascolaires c) Service de garderie organisé par l'OIB
8.	Comment puis-je trouver les informations relatives aux activités de l'APEEE et sur ce qui se passe à l'école ?

1. Inscription

Vous trouverez toutes les informations utiles sur la page [Comment s'inscrire?](#) du site web de l'APEEE .

2. APEEE - Liste des contacts

Adresse : Boulevard du Triomphe, 135 –BE - 1050 Bruxelles (bâtiment A – Administration)
Site web : <https://www.apee3.be>

Responsable RH et des opérations Ornella Di Perri	02/211.40.00	diperri.ornella@apeeb3.be
Paiements – Assistante financière – Secrétaire Nathalie Forest	02/211.40.10	info@apeeb3.be nathalie.forest@apeeb3.be Tous les jours de 10h à 12h
Responsable informatique Lucas Tasho		webmaster@apeeb3.be enrolment@apeeb3.be
Transport Responsable : Isabelle Callens Équipe : Emilia Jarvis - Phyllis Michael	02/211.40.02 02/211.40.03	transport@apeeb3.be Tous les jours de 10h à 12h
Activités périscolaires/parascolaires : Responsable : Jacky Materna Équipe : Sochip Chy - Abdesslam Djema	02/211.40.04	periscolaire@apeeb3.be Tous les jours de 10h à 12h
Cantine/caféteria : Responsable : Didier Delhoux Équipe : Paola Catalano, April Catanan, Anna Di Marzio	02/211.40.05 02/211.40.06	cantine@apeeb3.be Tous les jours de 10h à 12h

3. La rentrée scolaire

Le ramassage scolaire, la cantine et les activités périscolaires

- Le service de ramassage scolaire fonctionnera **dès le premier jour de la rentrée (jeudi 3 septembre 2020)**.
- La cantine fonctionnera normalement à partir du **premier jour de la rentrée (jeudi 3 septembre 2020)**.
- Les activités périscolaires commencent à partir du **lundi 7 septembre 2020**.

4. Heures de classe et activités de l'APEEE

Maternelle	La cloche sonne à 8h25 Fin des cours : 15h20 (12h40 les mercredis et 11h30 les vendredis)
Classes de primaire 1 ^{ère} et 2 ^e	La cloche sonne à 8h25 Fin des cours : 15h20 (12h40 les mercredis et 11h35 les vendredis)
Classes de primaire 3 ^e à 5 ^e	La cloche sonne à 8h25 Fin des cours : 15h20 (12h50 les mercredis)
Secondaire	La cloche sonne à 8 h 25 Fin des cours : 15h25 ou 16h15 (12h50 les mercredis)

Veillez noter que les vendredis les enfants en maternelle et les classes de 1^{ère} primaire et 2^e primaire n'ont pas école l'après-midi !

Les parents des enfants en maternelle, P1 et P2 primaires peuvent :

- Inscrire leurs enfants au service Cantine. Ils seront accompagnés à la cantine par leurs enseignants de classe. Les parents peuvent venir chercher les enfants après le repas, entre 12h et 12h25.
- Inscrire leurs enfants à des activités périscolaires à partir de 12h15.
- Les élèves peuvent fréquenter l'une des garderies organisées par l'OIB

Les parents des élèves qui ne sont inscrits à aucune des activités précédentes peuvent venir chercher leurs enfants à 11h30 (maternelle) et de 11h35 à 11h55 (P1 & P2).

Attention : il n'y a pas de ramassage scolaire après le déjeuner de vendredi, uniquement un ramassage pour les garderies à 12h15. Les enfants qui participent à des activités périscolaires qui terminent à 15h15 et à 16h30 pourront rentrer à la maison ou aller à une des garderies (OIB) en bus.

5. Transport scolaire

a. Ramassage scolaire

L'APEEE organise un service de ramassage scolaire destiné à permettre à vos enfants d'être transportés entre les arrêts de bus près de chez vous et l'école (ou vers l'une des garderies OIB). Nos bus sont surveillés par un adulte ou par un élève des dernières classes du secondaire. Tous les bus sont conformes aux normes de sécurité de l'UE.

Pour plus d'informations sur les tarifs, les horaires, la liste des arrêts et les politiques générales appliquées dans le secteur des transports, veuillez consulter l'adresse suivante : <https://www.apee3.be/transport>

- **Bus pour rentrer à la maison et pour aller aux garderies de l'OIB**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Départ du premier bus à 15h35	Pour les élèves de maternelle, des classes de primaire et des classes de 1 ^{ère} et 2 ^e secondaire
Départ du deuxième bus à 16h30	Pour les élèves des classes de secondaire (S3 à S7). Les enfants plus jeunes que les élèves de S3 à S7, qui sont inscrits à une activité périscolaire à l'école qui termine à 16h30, peuvent être inscrits pour le deuxième bus. Cependant, les disponibilités dépendront des places disponibles dans le bus demandé et de la coïncidence de votre arrêt avec les arrêts de bus des élèves du secondaire.

Régime spécial les mercredis :

Départ du premier bus à 13h	Pour tous les élèves.
Départ du deuxième bus à 13h30	Pour les élèves inscrits dans les garderies de l'OIB ; le déjeuner est organisé à la Cantine de l'école sous la surveillance des éducateurs de l'OIB.

Service de ramassage scolaire pour les « garderies » (pour les élèves inscrits aux garderies de l'OIB) :

Les lundis, mardis et jeudis	Deux départs de bus pour les garderies de l'OIB sont organisés à 15h35 et 16h30.
Les mercredis	À 13h30, après le déjeuner à l'école, les élèves sont emmenés en bus dans toutes les garderies de l'OIB (sous surveillance des moniteurs de l'OIB).
Les vendredis	Pour les garderies de l'OIB, il y a trois départs : un premier à 12h30 (pour les élèves de maternelle et de P1 – P2), un deuxième à 15h35 et un troisième à 16h30 (pour les élèves qui terminent les cours ou participent à des activités périscolaires jusqu'à cette heure)

b. En voiture – parking

Pour des raisons de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le parking de l'école. Les parents emmenant leurs enfants à l'école sont autorisés à entrer dans l'enceinte uniquement à pied. Les élèves de maternelle et de 1^{ère} et 2^e primaire sont pris en charge par les moniteurs/surveillants.

Veillez noter que le stationnement de véhicules dans les rues en face de l'école ou adjacentes, de l'autre côté du boulevard du Triomphe, est interdit par les municipalités d'Ixelles, où se trouve l'école, et d'Auderghem. Le stationnement à proximité de l'école est réservé exclusivement aux résidents et la police effectue des contrôles réguliers.

c. Transports en commun

L'école est bien desservie par les transports en commun. Il est donc conseillé de les utiliser autant que possible pour se rendre à l'école.

- Station de métro Hankar ou Delta (ligne 1/5), bus n° 71, 95, 96, 34. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la STIB/MIVB : <http://www.stib.be/index.htm?l=fr>.
- Train : la station Delta est desservie par les lignes du réseau suburbain S4 et S7. La gare d'Etterbeek n'est qu'à 10 minutes à pied de l'école, il vous suffira de traverser le campus de l'université (VUB).
- Trams n° 7 et 25 - Arrêt : VUB ou Arsenal (Avenue Général Jacques).

6. La pause du déjeuner

a. Cantine (bâtiment A, rez-de-chaussée/premier étage)

Vous trouverez les informations pertinentes en visitant la page web suivante :

<https://www.apee3.be/fr/cantine>

Les horaires de la cantine et des zones de restauration sont organisés par tranches d'âge. Les repas de la cantine comprennent un plat principal et un dessert, eau et pain à volonté. Les recettes et les portions sont établies par une nutritionniste professionnelle et varient selon l'âge. Les élèves à partir de P3 peuvent aussi se servir à l'un des quatre bars à salade ; la plupart du temps, de la soupe est disponible au bar à soupe. En fonction du jour, des légumes frais ou de la soupe sont servis aux élèves de maternelle et de P1 et P2. Pour les élèves du secondaire, une alternative de repas chaud et froid sans viande (« Green Meal ») est prévue quotidiennement.

Les élèves inscrits à la cantine peuvent y manger seulement les jours pour lesquels ils y sont inscrits. Tout changement d'inscription sera pris en considération à partir du début du mois suivant. Tout changement effectué pendant le mois de septembre sera pris en compte immédiatement.

Il est aussi possible d'acheter des tickets occasionnels, qui sont disponibles au bureau de la Cantine au prix de 7 euros par repas. Les élèves du secondaire qui souhaitent acheter un ticket occasionnel doivent avoir un **badge électronique**, qui peut être acheté (pour 4 €, caution remboursable) auprès du bureau de la Cantine à côté du réfectoire principal. Les badges pour les nouveaux élèves seront préparés pour la rentrée des classes.

Les badges sont rechargeables :

- **en ligne**, en utilisant les identifiants pour le chargement en ligne que le bureau de la Cantine fournit sur demande par email des parents ;
- **en espèces à la cafétéria** (pièces de 0,10 €-2 € et billets) ;
- **en espèces à la machine à l'extérieur du bureau de la cantine** (billets uniquement).

Régime spécial les mercredis :

- 1) **Si votre enfant est inscrit à la garderie OIB le mercredi**, le prix du repas du midi est inclus dans l'inscription à la garderie. Des membres du personnel de la garderie assurent la surveillance pendant le repas. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'inscrire votre enfant à la cantine scolaire le mercredi via la plateforme [MyAPEEE](#).
- 2) **Tous les élèves de maternelle** déjeunent à la cantine à 11h55 en compagnie de leurs enseignant de classe. Après le déjeuner, les enseignants accompagnent les élèves :

- dans le bus scolaire,
- au lieu de rassemblement de la garderie OIB à l'école,
- au lieu de rassemblement pour être récupérés par les parents ou
- aux endroits désignés pour les activités périscolaires.

Les parents peuvent inscrire l'élève à la cantine via la plateforme [MyAPEEE](#) et sélectionner l'option appropriée dans le menu déroulant du mercredi (non applicable aux élèves de maternelle inscrits à la garderie).

- 3) **Les élèves du primaire et du secondaire, inscrits à des activités périscolaires**, déjeunent à la cantine à 13h, sous la surveillance du personnel de l'APEEE. Après le déjeuner, les élèves sont accompagnés par le personnel de l'APEEE aux endroits désignés pour leur activité. Les parents doivent inscrire l'élève à la cantine via la plateforme [MyAPEEE](#) et sélectionner l'option appropriée dans le menu déroulant du mercredi.
- 4) **Pour tous les autres élèves** (élèves du primaire et du secondaire ne fréquentant pas les garderies OIB ou les activités périscolaires organisées par l'APEEE): Les parents peuvent inscrire l'élève à la cantine le mercredi via la plateforme [MyAPEEE](#). Après le déjeuner, le personnel de l'APEEE accompagne les élèves jusqu'au lieu de rassemblement pour être récupérés par les parents. **Attention:** veuillez tenir en compte le fait qu'il n'y a qu'un seul départ de bus à 13h, et **qu'il n'est donc pas possible pour les élèves de déjeuner à la cantine et de prendre le bus scolaire**. Pour pouvoir prendre le bus, les élèves du secondaire peuvent opter pour l'option "**repas à emporter**" du mercredi (en sélectionnant l'option appropriée dans le menu déroulant du mercredi sur la plateforme [MyAPEEE](#)).

b. Cafétéria (située sous le pont reliant les bâtiments B et C)

La cafétéria est réservée aux élèves du secondaire. Elle est ouverte de tous les jours de 7h30 à 15h30, sauf les mercredis où elle est ouverte de 7h30 à 13h. Deux fours à micro-ondes sont à la disposition des élèves.

Votre enfant y trouvera des sandwiches, snacks chauds et froids, salades, soupes, boissons, croissants, etc. Les paiements ne peuvent être effectués qu'à l'aide d'un badge électronique, qui peut être acheté (pour 4 €, caution remboursable) auprès du bureau de la Cantine à côté du réfectoire principal.

Les badges sont rechargeables :

- **en ligne**, en utilisant les identifiants que le bureau de la Cantine fournit sur demande par email des parents ;
- **en espèces à la cafétéria** (pièces de 0,10 €-2 € et billets) ;
- **en espèces à la machine à l'extérieur du bureau de la cantine** (billets uniquement).

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter la page web <https://apeeeb3.be/fr/cafeteria>

c. Coin sandwich (situé en face de la cantine, au rez-de-chaussée du bâtiment A)

Tous les élèves de primaire qui apportent leur repas de la maison déjeunent avec leur classe dans le réfectoire.

Pour les secondaires, il y a une salle à manger devant la cantine (rez-de-chaussée/étage du bâtiment A) où les élèves qui apportent leurs sandwiches de la maison peuvent s'asseoir et manger (deux fours à micro-ondes sont disponibles à l'entrée de la Cantine).

d. Goûter pour la garderie et "Snack & Go"

La cantine prépare des goûters pour les élèves inscrits à la garderie OIB et pour les élèves inscrits à Snack&Go (activité périscolaire). Le menu hebdomadaire des goûters est approuvé par une nutritionniste professionnelle et est disponible sur le site web de l'APEEE, <https://www.apeeeb3.be/fr/cantine> (en bas de page).

e. Quitter l'école à la pause du déjeuner

Pour les élèves du secondaire : la matinée de la rentrée scolaire, les parents recevront de la part de l'école un formulaire à signer (Carte de Sortie à rendre au conseiller d'éducation) indiquant s'ils autorisent leur enfant à quitter l'école à la pause du déjeuner (uniquement pour les élèves de S4 à S7). La « Carte de Sortie » les autorise également à rentrer chez eux dans certaines circonstances.

7. À la fin de la journée scolaire

a. Récupérer votre enfant à l'école

Où ?	Maternelle	Espace couvert - bâtiment A (préau de la maternelle)
	Primaire	Entrée de l'école (devant le bâtiment C)
Quand ?	Les lundis, mardis et jeudis :	- de 15h20 à 15h40
	Les mercredis :	- de 12h40 à 13h
	Les vendredis :	- de 11h30 (avant le déjeuner, maternelle)
	- maternelle et P1 à P2 - P3 à P5	- -de 11h35 à 11h55 (avant le déjeuner, P1 et P2) ou - entre 12h et 12h25 (après le déjeuner: maternelle, P1 et P2) - de 15h20 à 15h40 (P3 à P5)

b. Activités périscolaires/parascolaires

Les activités périscolaires et parascolaires sont généralement désignées au sein de l'école sous le même nom, « activités périscolaires ». Les activités sont payées individuellement par les parents. Elles commencent durant la deuxième semaine de cours (lundi 7 septembre 2020). Ces activités couvrent un large éventail de domaines et d'intérêts, y compris le sport, la musique, l'art, la culture, les langues, l'informatique, etc. Elles sont ouvertes aux enfants de toutes les sections et cycles (école maternelle, primaire et secondaire). La plupart ont lieu dans les locaux de l'école, mais certaines ont lieu à l'extérieur, selon l'activité (par exemple la natation).

Les horaires et l'organisation varient pour chaque activité. Le tableau ci-dessous donne une indication du calendrier des activités proposées, qui est susceptible d'être modifié. Les parents sont invités à consulter la page relative aux [Activités périscolaires](#) sur le site internet de l'APEEE pour obtenir des informations pertinentes relatives aux horaires ainsi que la liste des activités.

PROGRAMME INDICATIF DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES APEEE IXELLES				
	MATERNELLE	PRIMAIRE	SECONDAIRE	SNACK AND GO
LU	15h30 - 16h30 (divers)	15h30 - 16h30 (divers) 15h30 - 17h00 (natation) 15h30 - 18h00 (cirque)	16h30 - 18h00 (divers)	15h30 - 16h30 16h30 - 17h30
MA	15h30 - 16h30 (divers)	15h30 - 16h30 (divers) 15h30 - 17h00 (natation) 15h30 - 17h30 (guitare groupe) 15h30 - 18h00 (badminton)	16h30 - 18h00 (divers)	15h30 - 16h30 16h30 - 17h30
ME	12h30 - 14h00 (natation) 13h30 - 14h30 (divers) 13h30 - 15h00 (multisport)	13h15 - 14h30 (judo) 13h30 - 14h30 (divers) 13h30 - 15h00 (divers) 14h30 - 15h30 (mini-foot) 14h30 - 15h45 (judo)	13h30 - 14h30 (tennis) 13h30- 15h00 (théâtre français) 14h30 - 15h30 (tennis)	13h30 - 14h30 (surveillance)
JE	15h30 - 16h30 (divers)	13h30 - 15h00 (divers) 15h30 - 16h30 (divers) 16h30 - 18h00 (comédie musicale)	16h30 - 17h30 (chinois) 16h30 - 18h00 (divers)	15h30 - 16h30 16h30 - 17h30
VE	12h15 - 13h45 (bricolage) 12h15 - 15h15 (divers)	12h15-13h45 (P1/P2 - divers) 13h45 - 15h15 (P1/P2 - divers) 15h30 - 16h30 (divers) 15h30 - 17h00 (natation /robotique)	16h30 - 18h00 (natation)	15h30 - 16h30 16h30 - 17h30

Les enfants participant à une activité qui se termine à 16h30 peuvent prendre le deuxième bus qui quitte l'école à 16h30 (selon les places disponibles et si les arrêts des élèves du secondaire le permettent). Les enfants dont l'activité se termine après 16 h 30 doivent être récupérés à l'école par leurs parents (loge 2).

Afin d'offrir une solution aux parents qui travaillent et d'assouplir le système des « garderies », l'APEEE a mis en place le système « **Snack and Go** ». Il s'agit d'un goûter supervisé fourni aux élèves après la fin de leurs activités parascolaires habituelles jusqu'à 17h30. Ce système a été mis en place pour donner aux parents le temps de venir chercher leurs enfants après le travail ou pour ceux qui n'ont pas droit au service de la Garderie organisée par l'OIB pour les enfants des fonctionnaires UE.

Veillez noter que la participation à des activités périscolaires, y compris le Snack & Go, est soumise à des frais qui ne sont pas remboursés par la Commission Européenne.

Pendant certaines vacances scolaires et lorsque l'école est partiellement fermée pour les examens du baccalauréat, l'APEEE organise des « stages » dans les locaux de l'école. Des informations à ce sujet vous seront envoyées par e-mail. Vous pouvez également consulter la [page web de l'APEEE](#) pour plus d'informations.



c. Service de garderie organisé par l'OIB

La Commission européenne organise des garderies interinstitutionnelles pour les enfants du personnel de l'UE. Ce service de surveillance est payant et accessible aux enfants âgés de 4 à 12 ans. La « Garderie » est ouverte tous les jours de la semaine. Ce service commence à la fin de la journée scolaire (15h20) et se termine à 18h15 (18 h le vendredi). La garderie est également ouverte tous les jours ouvrables quand l'école est fermée (Carnaval, Ascension, Toussaint, les jours de formation continue des enseignants/jours pédagogiques pour les enseignants). Pendant les vacances de Pâques et d'été, il y a aussi un centre de plein air, connu sous le nom de « Garderie aérée ».

Il y a actuellement 12 sites de garderies disponibles :

Sites centraux : Wilson, Van Maerlant, Cole, Palmerston, Beaulieu, Genève

Sites au sein des Écoles européennes : Ixelles, Uccle, Berkendael, Woluwé, Laeken

Site partenaire : Barnepark G

Vous trouverez toutes les informations relatives aux services de garde d'enfants en suivant le lien :

[Afterschool Childcare Centers](#)

(N.B. ce site est accessible exclusivement aux membres du personnel des institutions européennes)

Pour plus d'informations, veuillez contacter le secrétariat de la garderie au 02/297.91.59

e-mail : OIB-GARDERIES-SECRETARIAT@ec.europa.eu

Site web: www.yammer.com/adp-creche-garderie

8. Comment puis-je trouver les informations relatives aux activités de l'APEEE et sur ce qui se passe à l'école ?

Le site web de l'APEEE www.apee3.be sera votre principale source d'informations sur ce qui se passe à l'école. Il est régulièrement mis à jour.

L'école diffuse des messages concernant la vie scolaire et l'éducation par l'intermédiaire du site web du **système SMS (School Management System, <https://sms.eursc.eu/>)** ou sur le site web de l'école www.eeb3.eu. Vous pouvez contacter le secrétariat pour obtenir vos codes d'accès.

De plus amples informations sur les canaux d'information à utiliser pendant l'année scolaire 2020/2021 seront bientôt disponibles sur le site web de l'APEEE.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III



Ecole européenne de Bruxelles III

Boulevard du Triomphe, 135 - 1050 BRUXELLES
Téléphone général : 02/629.47.00 – 02/629.47.11
Site internet : www.eeb3.eu